



Conseil d'administration

319^e session, Genève, 16-31 octobre 2013

GB.319/INS/14/7

Section institutionnelle

INS

QUATORZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Directeur général

Septième rapport supplémentaire: Dispositions financières pour la treizième Réunion régionale africaine (2015)

1. Comme proposé dans un rapport distinct du bureau du Conseil d'administration, dans l'attente d'une décision du Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail (WP/GBC) concernant les réunions régionales, il est suggéré d'en revenir à une rotation annuelle pour ces réunions, avec la tenue de la treizième Réunion régionale africaine en 2015 (la précédente session a eu lieu en octobre 2011) et de la seizième Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique en 2016 (la précédente session a eu lieu en décembre 2011).
2. Si le bureau du Conseil d'administration recommande la tenue de la treizième Réunion régionale africaine en 2015 et que le Conseil d'administration donne son approbation, celui-ci devra également envisager et adopter une décision sur les incidences financières de ces réunions.

Dispositions financières

3. Le coût estimatif de la prochaine Réunion régionale africaine est le suivant:

Coût estimatif de la treizième Réunion régionale africaine (en dollars E.-U. de 2014-15)

Personnel	351 000
Voyages	159 000
Services de Conférence	65 000
Impression	28 000
Divers	25 000
Total	628 000

4. Compte tenu des consultations qui doivent avoir lieu concernant la réforme des réunions régionales, aucun montant n'a été proposé pour ces deux réunions dans le programme et budget pour 2014-15. Toutefois, il est clairement énoncé dans les Propositions de programme et budget soumises en mars 2013 (voir document GB.317/PFA/1, paragr. 291) que «si l'une ou l'autre de ces réunions ou les deux devaient se tenir en 2015, elles seraient financées sur la Partie II (Dépenses imprévues) du budget et en utilisant toutes économies réalisées au titre de la Partie I du budget».

Projet de décision

5. *Le Conseil d'administration décide que le coût de la treizième Réunion régionale africaine, estimé à 628 000 dollars E.-U., sera financé, en premier lieu, par des économies réalisées dans la Partie I du budget ou, à défaut, dans la Partie II, étant entendu que, si par la suite cela s'avérait impossible, le Directeur général proposerait d'autres méthodes de financement ultérieurement au cours de la période biennale.*